



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Service Technique

B.P. 141 L-9202 DIEKIRCH

Tél : 803803-225 Fax : 803803-200 Email : technique@tandel.lu

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Bourgmestre
de la Commune de TANDEL

Par la présente je soussigné(e), _____,
demeurant à (code postal et localité) _____
rue et numéro _____
Tél. (privé): _____ Tél. (bureau/mobile) : _____ Email : _____

ai l'honneur de solliciter l'autorisation à bâtir requise pour la réalisation des travaux énumérés ci-dessous :

- Construction nouvelle (maison d'habitation du type unifamiliale / bi-familiale / appartement, abri de jardin, annexe, garage, etc.) :
Surface bâtie (longueur x profondeur) en m² : _____
Volume bâti (y compris cave, grenier, etc.) en m³: _____
- Démolition

- Transformation

- Reconstruction partielle

- Installation d'un échafaudage pour des travaux de façade / de toiture :

- Confection d'une tranchée pour le raccord électricité, eau, canal, etc. :

- Installation supplémentaire (ajout de lucarnes, antenne parabolique, etc.) :

- Autre:

à entreprendre sur un terrain sis à _____
au lieu-dit " _____ " _____
inscrit au cadastre de la commune de TANDEL (cadastre Bastendorf resp. Fouhren) :
section " _____ " de _____
sous le(s) no. cadastral(aux) _____
rue et numéro : _____

Les travaux seront effectués par moi-même / l'entreprise :

Le montant approximatif de la dépense s'élève à _____ €

Je déclare avoir pris connaissance du plan d'aménagement général ainsi que du règlement sur les
bâtisses de la Commune de Tandel.

_____, le _____
Signature du demandeur : Signature de l'architecte :

Veillez trouver ci-joint les documents suivants (en double exemplaires) et sur CD-ROM :

- un extrait officiel du cadastre de date récente indiquant clairement la ou les parcelles comprises dans le projet, la contenance de ces parcelles, les noms des propriétaires actuels (échelle 1 :1250 ou 1:2500);
- un plan d'implantation avec indication des raccordements aux réseaux, à l'échelle 1:500 au moins, indiquant les courbes de niveau, les écarts par rapport aux constructions et aux limites, les accès et les volumes bâtis avec indication du gabarit envisagé;
- une description exacte du mode de construction envisagé et de la destination des bâtiments ;
- un levé topographique précis des parcelles concernées par la construction, ainsi qu'une partie de terrain au-delà de ces parcelles ;
- des plans de construction à l'échelle 1/50 ;
- des indications concernant le volume et la surface bâtie ;
- un certificat OAI de l'ordre des architectes et ingénieurs-conseils ;
- un certificat de performance énergétique (CPE) (Wärmeschutznachweis) ;

le cas échéant :

- une copie de l'acte notarié par lequel le maître de l'ouvrage a acquis le terrain ;
- un devis estimatif de la construction projetée ;
- un accord écrit entre les voisins concernés ;
- un avis géologique ;
- un rapport de la validation des études et réalisations par un bureau d'études agréé ;
- une assurance toutes risques chantier, aux frais du maître d'ouvrage ;
- une permission de cours d'eau ;
- une permission de voirie établie par le Ministère des Travaux Publics;
- une permission en vertu de loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, établie par le Ministère de l'Environnement.

Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas de problèmes, veuillez contacter Monsieur Georges Schmit au tél. 621 499 000.